

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 1^{er} février 2023 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. André Benoit, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Un (1) auditeur.

Absence motivée :

Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Suite à l'absence motivée de 3 membres du conseil et en raison de l'arrivée tardive du conseiller Yves St-Jacques, le maire n'ayant pas quorum n'a pu ouvrir l'assemblée à 19h00.

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h17. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2302-036

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté après l'ajout du point 900-01 – Modification de la résolution R2301-005, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

| | |
|----------|----------------------------------|
| 0 | OUVERTURE DE LA RENCONTRE |
|----------|----------------------------------|

- | | |
|-----|--|
| 0.1 | Moment de réflexion |
| 0.2 | Ouverture de la session |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2023 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal |
| 0.6 | Période de questions |

| | |
|------------|--------------------------------|
| 100 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------|--------------------------------|

100 ADMINISTRATION

110 CONSEIL MUNICIPAL

- | | |
|--------|---|
| 110-01 | Autorisation de vente – Camion 05-105 |
| 110-02 | Service d'entretien paysager 2023 |
| 110-03 | Directeur général – Ajout aux pouvoirs et obligations |
| 110-04 | Rallye Perce-Neige – Volet transport |
| 110-05 | MRCVG demande de participation projet Veine d'art |
| 110-06 | MRCVG – Demande d'une résolution d'appui à la résolution 2023-R-AG009 |
| 110-07 | Ski à l'école - Diner |
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation du journal des achats – Comptes dus au 31 janvier 2023
- 130-02 Présentation du journal des achats - comptes payés au 31 janvier 2023
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 janvier 2023
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 décembre 2022
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2023

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT****400 ENVIRONNEMENT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT****700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE****800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE****900 VARIA****1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2302-037

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'André Benoit,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2302-038

AUTORISATION DE VENTE DU CAMION FORD STERLING 2005 PORTANT LE NUMÉRO D'UNITÉ 05-105

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MONDOCOR inc. sise à Ste-Famille d'Aumond a fait parvenir à la Municipalité de Messines une offre au montant de 40 000\$ pour l'acquisition du véhicule cité en titre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat inclus la benne à gravier, la sableuse ELP ainsi que l'aile de côté et la pelle réversible;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER la vente du camion Ford Sterling 2005 (unité 05-105) au prix de 40 000\$ à l'entreprise MONDOCOR inc., en plus des taxes applicables par la Société de l'assurance automobile du Québec, et ce tel que proposé dans l'offre d'achat du 30 janvier 2023;

QUE fasse partie intégrante de la vente les équipements suivants : Benne à gravier, sableuse ELP ainsi que la pelle réversible et l'aile de côté;

QUE le directeur général, monsieur Jim Smith, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au transfert des titres de propriété dudit véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-039

SERVICE D'ENTRETIEN PAYSAGER 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a retenu les services d'entretien paysager offerts par Madame Chantal Danis, travailleuse autonome pour l'entretien de ses platebandes, pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général informe les membres du conseil présent que les travaux réalisés en 2022 par Madame Danis et son équipe sont conformes aux besoins et aux attentes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil de reconduire le contrat de services offert par Madame Danis pour la prochaine période estivale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;
Appuyé par Yves St-Jacques
Il est résolu;

QUE le conseil retienne les services d'entretien paysagers de Madame Chantal Danis, de Blue Sea à titre d'entrepreneur indépendant pour la saison estivale 2023;

QUE le suivi des travaux soit sous la responsabilité du directeur général, monsieur Jim Smith;

QUE le taux horaire forfaitaire autorisé pour les services rendus soit établi à 23.00\$ de l'heure, par personne. Ce taux sera multiplié par le nombre d'heures travaillées.

Services offerts :

- Désherbage
- Ouverture et fermeture de platebandes
- Plantation, division et relocalisation de végétaux
- Création et plantation d'arrangements de fleurs annuelles
- Taille des arbustes
- Ajout de terre, compost et paillis
- Fertilisation des végétaux
- Installation de protection hivernale

Note 1 : Le taux horaire de 23.00\$ comprend la fourniture de tous les outils normalement associés à la réalisation de ce type de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-040

DIRECTEUR GÉNÉRAL – AJOUT AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement et présentement en arrêt de travail, et ce, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 166, du Code municipal du Québec, s'il survient une vacance dans une des charges des officiers municipaux, cette dernière doit être comblée par le conseil dans les 30 jours suivants la vacance du poste.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;
Appuyée par André Benoit
Il est résolu;

QUE le conseil ajoute aux pouvoirs et obligations du directeur général ceux associés au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, et ce, jusqu'au retour au travail du titulaire ou de la nomination par le conseil d'un nouveau fonctionnaire à ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-041

AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU RALLYE PERCE-NEIGE – VOLET TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à prendre en charge les frais pour nolisier deux autobus avec chauffeur pour les spectateurs du rallye Perce-Neige;

CONSIDÉRANT QUE deux chauffeurs, soit monsieur Alain Beaudoin et monsieur Gilles Proulx, ont accepté de conduire les autobus en cette occasion;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'AUTORISER une rémunération à monsieur Alain Beaudoin et à monsieur Gilles Proulx au montant de 135\$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-042

APPUI AU PROJET DE LAND ART ET ACCORD QUE LA MRC COORDONNE L'INSTALLATION DES ŒUVRES DANS LE SENTIER PÉDESTRE DES LAC-DES-CÈDRES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE la MRC assurera la gestion et la promotion du projet;

CONSIDÉRANT QUE les artistes utiliseront la nature comme outil de création lors de la confection des œuvres;

CONSIDÉRANT cette tendance d'art contemporain apportera une visibilité supplémentaire à nos infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera grandement à sensibiliser la population et les visiteurs sur l'importance de la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à un plus grand nombre de citoyens de découvrir que le monde culturel se marie bien au monde du plein air;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'AUTORISER le projet créatif de « Land art » dans les sentiers récréatifs des Lac des Cèdres et de plus consent à ce que la MRC vallée-de-la-Gatineau soit chargé de la coordination du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-043

MRC DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU DEMANDE UNE RÉOLUTION D'APPUI À SA RÉOLUTION 2023-R-AG009

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG009 adopté par le conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau intitulée «Suivi de la résolution 2022-R-AG231 – Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais »;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de ses démarches auprès de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'augmentation des ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais de notre région;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

D'APPUYER la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans la poursuite de ses démarches auprès de de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux relativement aux demandes d'ajout d'heures de service pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ainsi que la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

D'APPUYER la MRC de la-Vallée-de-la-Gatineau dans leur requête auprès du CISSO pour l'obtention d'un calendrier trimestriel de l'état de la situation ainsi qu'un plan d'action découlant des constats effectués suite à l'évaluation trimestrielle permettant de constater que les besoins sur le territoire de l'Outaouais sont comblés;

QU'UNE copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, à monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-044

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES DANS LE CADRE D'UN PROJET D'EXPÉDITION ORGANISÉ PAR « SKI À L'ÉCOLE »

CONSIDÉRANT QUE « Ski à l'école » organise une expédition de ski de fond qui devrait avoir lieu le 20 février prochain et que le but de cette expédition est de traverser le territoire de la MRCVG, avec comme destination finale la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'impliquer dans le projet en offrant le diner aux participants de l'expédition;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin;
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'AUTORISER la dépense pour un montant maximum de 300.00\$ afin d'offrir un buffet froid aux participants de l'expédition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2302-045

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 31 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par André Benoit;
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 31 janvier 2023, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 61 790.93\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-046

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 pour la somme de 91 649.79\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-047

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par André Benoit;
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023, dont celle-ci représente la somme de 52 244.64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-048

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Marie-Anne Poulin;
Il est résolu;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023, dont celui-ci représente une somme de 24 894.93\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2302-049

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION R2301-005 POUR L'IMPOSITION DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR SERVICES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution R2301-005, l'imposition de taxes et compensations pour services pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'UNE coquille s'est produite au niveau des taux applicables pour les services de gestion des matières résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification n'affecte en aucun cas le montant total du budget tel qu'adopté.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

QUE le conseil adopte les modification de taxes et compensation pour services pour l'année 2023, telles que suit;

CATÉGORIE RÉSIDENTIELLE

| TAUX DE COMPENSATION | PAR BAC | TAUX APPLICABLE | TAUX APPLICABLE MODIFIÉ |
|-----------------------------|----------------|------------------------|--------------------------------|
| ORDURES | 240 L | 121.00\$ | |
| RECYCLAGE | 360 L | 37.50 \$ | 38.50\$ |
| MATIÈRES ORGANIQUES | 120 L | 38.00\$ | 38.25\$ |

CATÉGORIES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET INSTITUTIONNELLES

| TAUX DE COMPENSATION | PAR BAC | PAR BAC MODIFIÉ | TAUX APPLICABLE | TAUX APPLICABLE MODIFIÉ |
|-----------------------------|----------------|------------------------|------------------------|--------------------------------|
| ORDURES | 360 L | | 181.50\$ | |
| RECYCLAGE | 360 L | | 56.00\$ | 38.50\$ |
| MATIÈRES ORGANIQUES | 240 L | 120 L | 56.50\$ | 38.25\$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2302-050

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19 h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de

fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général